Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix ans de protection civile en Suisse romande

Nous en avons donc terminé avec notre «inventaire» de la protection civile en Suisse romande — avec bien sûr le Jura bernois, dont les éléments nous ont été apportés par M. Jean Comment, directeur de l'office cantonal — et nous présentons le fruit de notre enquête ci-dessous. Nous le faisons sous le signe de «10 ans de protection civile en Suisse romande», en guise d'hommage à ceux qui travaillent depuis une décennie à cette cause passionnante — puisque mise au service de la collectivité — sans oublier ceux qui ont été les précurseurs du mouvement... et que l'on aurait tendance à oublier!

Et, à cet effet, faisons un retour en arrière, et rappelons ce qui suit:

Adoptée par les Chambres en 1962, la loi fédérale sur la protection civile est entrée en vigueur le 1er janvier 1963. Mais, en réalité, un important travail préparatoire avait été fait dans divers cantons, de suite après la dissolution de la «PA-bleu», de sorte que la mise en pratique de la loi fédérale précitée ne fit — en quelque sorte — que légaliser ce que des hommes prévoyants et audacieux avaient réalisé (déjà avant 1963) dans le domaine de la protection des gens et des biens.

Au terme de cette première décennie d'activité «officielle», il convient donc de rendre hommage à ces pionniers de la protection civile, dont la tâche ne fut pas facile, d'une part parce qu'ils travaillaient avec des moyens de fortune, mais aussi parce que leur action reposait sur des bases juridiques prêtant souvent à discussion.

Toutefois, et afin que le bilan que l'on peut faire quant à l'état actuel de la protection civile en Romandie repose sur des données solides et permettant des comparaisons valables avec les autres régions de notre pays, il faut partir de la date historique qu'est le 1er janvier 1963. Historique cette date, puisque concrétisant la volonté du peuple suisse d'ajouter un nouveau pilier à la défense nationale sous la forme d'une protection civile capable de protéger notre population en cas de conflit armé ou de catastrophe.

18 350 personnes déjà prêtes à intervenir...

Dans cette optique, le premier élément important à noter est le nombre de personnes qui pourraient éventuellement intervenir. Etant donné que les conditions ne sont pas les mêmes ici et là en Suisse romande en ce qui concerne les centres d'instruction, on ne tient donc compte que du total des personnes ayant suivi les cours de base, et qui est de 18 350 pour les cantons d'expression française. Dans ce total figurent naturellement les hommes âgés de 20 à 60 ans, ne faisant pas ou plus de service militaire, et qui sont astreints à la protection civile, mais aussi les femmes qui se sont engagées volontairement, et qui sont indispensables dans certains services.

Afin que les intéressés ne perdent pas les notions qui leur ont été dispensées lors des cours de base, ils sont astreints chaque année à participer à un exercice de deux jours, mis sur pied dans les communes respectives — dans plusieurs cantons — et dirigé par le chef local de la protection civile, désigné par la municipalité, et qui a été formé à une tâche complexe et délicate.

Ceci ne vaut, pour le moment, que pour les communes ayant 1000 habitants et plus, et qui ont l'obligation de mettre sur pied un organisme local de protection civile. Toutefois et dans le cadre de la «Conception 1971» de la PC, cette modalité de la loi fédérale est appelée à être modifiée profondément.

188 communes et 466 établissements astreints à la protection civile

En nous basant donc sur les prescriptions ci-dessus, on compte — pour l'ensemble de la Suisse romande — 188 communes qui doivent avoir leur propre organisme de protection local (OPL). Des OPL, dont les effectifs sont naturellement fonction du nombre d'habitants de la commune considérée, comme aussi leur structure et les genres de services dont ils disposent, dépendent des conditions locales.

Par ailleurs, et toujours suivant les prescriptions actuelles, toutes les entreprises qui occupent 100 personnes et plus doivent également former un organisme de protection, dit d'établissement (OPE). Les établissements hospitaliers sont aussi soumis à cette obligation, dès qu'ils ont 50 lits et plus. Le nombre total de ces OPE étant actuellement de 466.

Il va de soi que ces OPL et ces OPE doivent avoir à leur disposition l'équipement et le matériel qui leur permettraient d'intervenir dans les conditions les meilleures. C'est le cas un peu partout, et il est permis d'affirmer que le matériel en question est remarquable, quel que soit le service considéré.

Des places dans les abris pour 766 220 personnes

Il est entendu que pour protéger et le personnel et le matériel de la protection civile, des constructions spéciales sont aménagées qui se réalisent petit à petit au gré des possibilités. Il en va de même pour les réserves d'eau nécessaires à l'extinction. En ce qui concerne la population, les choses sont réglées par la loi fédérale sur les constructions de protection civile, qui veut que dans toutes les communes astreintes des abris soient prévus sous tous les nouveaux bâtiments, quelle que soit leur destination. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, et toujours en ne tenant compte que des cantons romands, des abris existent qui permettraient de mettre à disposition 766 220 places protégées.

Toutefois, c'est dans ce domaine que la «Conception 1971» apportera un changement radical — et qui paraît logique — à savoir que les efforts devront tendre à ce que tous les habitants de notre pays puissent trouver place dans un abri en cas de nécessité.

Mais, nous n'en sommes pas encore là, et il importait de montrer que dix ans après sa mise en pratique «légale», le bilan de la protection civile romande est très positif. Nous avons pu le faire grâce aux renseignements apportés par les chefs cantonaux que nous remercions pour leur amicale collaboration (J. C.).

Canton de Fribourg

Plusieurs bonnes nouvelles nous parviennent du canton de Fribourg que nous avons plaisir à relater, et tout d'abord celle-ci:

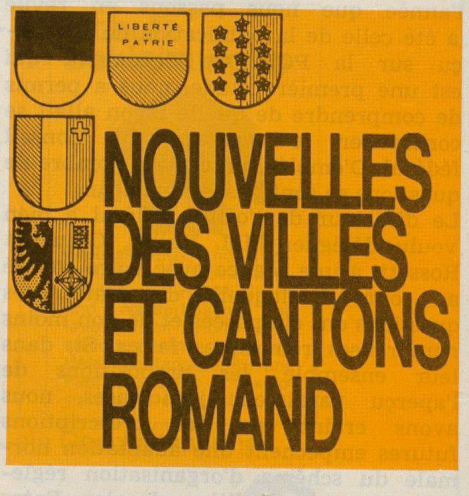

«Renaissance» de l'Association fribourgeoise PC

Alors que depuis plusieurs années ce groupement était en sommeil, il vient de faire une «rentrée» spectaculaire grâce à un certain nombre d'anciens dirigeants qui n'avaient jamais perdu l'espoir de redonner à l'Association fribourgeoise PC la place qui est la sienne dans le cadre de la protection civile romande, mais aussi grâce à quelques hommes nouveaux qui ont apporté dynamisme et enthousiasme, et qui ont ainsi permis à ladite association de reprendre vie. Les uns et les autres ont donc bien mérité de la cause, cela d'autant plus qu'ils ont eu la sagesse de travailler en plein accord avec l'office cantonal PC, et aussi avec le service municipal.

En bref, et la commission romande d'information ayant été associée aux travaux préliminaires, une séance s'est déroulée le 26 mars 1973 à Fribourg, sous la présidence de M. Roland Mettraux, et décision a été prise de désigner un nouveau comité, puis de repartir à fond. Le président désigné prendra ses fonctions lors de la proche assemblée générale et c'est M. R. Mettraux qui assume la vice-présidence secondé par MM. L. Emery, secrétaire, N. Wassmer, trésorier, et de plusieurs autres membres dont M. G. Arcioni. Le chef de l'office cantonal, M. Jean-Paul Donzallas, étant aussi dans le coup, de même que le chef de l'office communal et chef local, M. C. Bersier, ainsi que plusieurs journalistes, dont notre vieil ami Jean Plancherel qui fut de la première commission romande d'information. A cette séance assistaient en outre M. Gabriel Bise de l'OFPC, et le président de la CRI.

Exposition «Aux Trois Tours»

Comme première réalisation, l'Association fribourgeoise PC a mis sur pied une exposition consacrée à la protection civile, cela dans les vitrines des grands magasins «Aux Trois Tours». Cinq de ces vitrines avaient été mises à disposition, montrant — grâce à des panneaux et au matériel approprié — d'abord la structure de la PC, mais donnant également une image de ses divers services. Située sur une rue passante, cette exposition extérieure a certainement permis à la population d'avoir une vue plus concrète de la protection civile, cela grâce à l'appui des organes spécialisés de l'USPC, de la CRI en particulier, et de l'office cantonal, l'association fribourgeoise marquant ainsi de belle façon son renouveau.

Une démonstration spectaculaire de la protection civile à Sugiez

C'est sous ce titre que le journal «La Liberté» relate un exercice combiné qui s'est déroulé au centre de Sugiez, et auquel la presse avait été invitée. Voici donc ce qui est écrit à ce sujet:

Conscients de leurs responsabilités

«La permanence de conflits latents entretenus entre les puissances de ce monde nous oblige sans cesse à reconnaître que toute communauté humaine doit faire face à de dangereuses menaces, doit donc assurer une part de sa souveraineté en trouvant sans cesse également une solution au délicat problème de sa protection et de sa défense. Dans le cadre d'une paix agissante et d'une politique sociale, il est de notre devoir de veiller au renforcement de notre armée de défense, de réaliser une protection civile sur les données les plus modernes, de mettre en place les nombreuses mesures prévues par l'économie de guerre et d'amener la population à accepter en toute connaissance et volonté les exigences de notre défense nationale.»
Ces paroles de M. Walter König, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, situent fort bien le problème de la protection civile telle qu'on doit la concevoir. En pays fribourgeois, un remarquable effort a été fourni — et va encore l'être au cours de ces prochaines années — afin de passer du stade des idées à celui de la réalité. Une réalité qui, évidemment, coûte parfois fort cher à la communauté.

Un centre régional

Jeudi soir, au cours d'une séance d'information qui eut pour cadre le centre de la Protection civile de Sugiez, M. Jean-Paul Donzallaz, responsable de cette organisation dans notre canton, présenta dans les grandes lignes l'activité et le but de la PC, rappelant également la loi qui impose aux communes de plus de 1000 habitants l'obligation de se soumettre aux prescriptions en vigueur.
Réalisé en 1965, le centre de Sugiez est occupé à parts égales par les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, ce dernier ayant participé financièrement à son aménagement dont le coût global atteignit 550 000 francs. On enregistra en 1966 4200 journées d'occupation, 7500 en 1967, 9400 en 1968, 8700 en 1969, 11 000 en 1970, 9500 en 1971, 10 700 en 1972 et l'on pense atteindre le même chiffre en 1973. Le taux d'occupation du centre varie entre 42 et 46 semaines par année. Sugiez peut héberger 80 personnes et reçoit, lors de ses cours successifs, cinq classes de dix participants chacun en raison des cinq lots de matériel à disposition. Mais il convient d'ajouter à ce chiffre les cinq instructeurs permanents, le comptable et le mécanicien et, bien sûr, le directeur du centre, M. P. Gerber, successeur du major Gret. D'autre part, 80 instructeurs volontaires qui effectuent chaque année une ou deux semaines de cours de répétition viennent, selon leurs disponibilités, renforcer l'équipe permanente qui, chaque année, doit poursuivre sa formation à l'extérieur du canton. On compte trois années consécutives pour former un bon instructeur. Disons enfin que le centre occupe, au bord de la Broye, une surface de 15 000 m².

Une discipline librement consentie

Comme devait encore le souligner M. Donzallaz, les hommes astreints aux cours de la PC — et dont l'âge varie de 20 à 60 ans — travaillent dans un esprit de discipline librement consentie. Un gros effort a été accompli afin d'enlever d'ici la notion militariste. Ce qui n'a pas manqué de produire d'heureux résultats puisque l'on n'a jamais enregistré de gros chahuts et que ceux qui y viennent ne manquent jamais de raconter à leur retour les excellentes conditions régnant à Sugiez. Comme, du reste, la qualité des repas servis par M. Guinnard!

Sugiez bombarde

Après avoir fait honneur à un savoureux repas, les journalistes assistèrent à un spectaculaire exercice combiné placé sous la direction de M. Gerber. La situation était la suivante: «Le territoire de Sugiez a été atteint par des bombes incendiaires. Des feux isolés se développent et quelques personnes se trouvent probablement sous les décombres. Les chefs des formations reçoivent les ordres d'intervention du chef de détachement sur la place sinistrée.»
Les quelque 80 hommes prenant part à cette démonstration (sapeurs-pompiers de guerre et pionniers), reçurent d'abord quelques précisions dans le réfectoire du centre avant de se rendre à leurs endroits respectifs. Sans entrer dans le détail des opérations rapidement menées, on peut dire que le travail de tous les participants a éloquemment prouvé l'excellent travail effectué au cours de la semaine. Chacun se trouvait à sa place et savait parfaitement ce qu'il avait à faire. Tronçonneuses, perforatrices, moto-pompes et brancards fonctionnaient avec une précision toute horlogère sous le regard impressionné des visiteurs. Du beau travail!
En fin d'exercice, alors que les acteurs de cette soirée rentraient leur matériel, les représentants de la presse étaient encore conviés à éteindre un autre incendie qu'un «Vully» d'excellente cuvée n'eut aucune peine à circonscrire! (gp)

La télévision en action

La TV romande était aussi présente à cette importante démonstration, et de longs extraits en ont été diffusés lors d'une émission consacrée au canton de Fribourg. Ainsi, et grâce à cette intéressante initiative de l'office cantonal PC, et de son chef J.-P. Donzallaz, la protection civile a été remarquablement mise en évidence à cette occasion, sur le terrain d'abord, mais aussi par le truchement de la télévision.

Assises 1973 de l'association genevoise PC

Tenues dans une commune périphérique, celle du Grand-Saconnex, ces assises ont réuni une cinquantaine de membres, sous la présidence de M. Eric Choisy, et en présence de MM. M. Bodi, secrétaire général de l'OIPC, Ernest Reymann, directeur, et Roger Pelletier, chef de l'instruction du SCPC, André Degoumois, inspecteur cantonal du travail, et des autorités municipales in corpore, qui voulurent bien réserver une aimable réception aux participants, suite à la réunion. Tous les dirigeants et membres de l'AGPC ont apprécié que le directeur de l'OFPC ait tenu à se faire représenter par M. Gabriel Bise, chef de la section de l'information, qui apporta le salut de M. W. König. L'ordre du jour prévoyait entre autres les rapports de la commission d'information et de secourisme auxiliaire que nous reproduirons dans notre prochaine chronique. Sur le plan financier, les membres décidèrent de porter de 10 à 15 francs la cotisation annuelle, montrant ainsi l'intérêt qu'ils portent à l'action toujours grandissante de l'AGPC. Enfin, le comité fut réélu en bloc, M. Eric Choisy voulant bien garder la présidence, ce dont on doit lui être reconnaissant.

Exposition PC au Grand-Saconnex GE

Poursuivant son action, la commission d'information de l'AGPC a accordé son plein appui à l'«amicale PC» de la commune du Grand-Saconnex, au chef local et aux autorités qui ont mis sur pied une exposition dans le poste de commandement local. Grâce à l'appui du service cantonal PC, des organes d'information de l'USPC, cette exposition a permis à la population et à tous les élèves de la commune de voir de près ce que représentait la protection civile, et la vie dans un PC. Par ailleurs, et suite à une idée mise en pratique par le «chargé» des expositions, la projection de diapositives a encore complété l'in-

formation des visiteurs. Enfin, un exercice de sauvetage avec l'hélicoptère de la protection civile a retenu toute l'attention de la population. En bref, cette exposition a été remarquablement mise sur pied, et tous ceux qui ont été à la tâche doivent être félicités.

Un événement «historique»

Dans le cadre de l'exposition citée ci-dessus on doit relever un fait qui mérite d'être mis en évidence, car il prend presque une allure historique. Comme on le sait, en effet, les Nations Unies se préoccupent des secours en cas de catastrophe, et elles ont installé à Genève un bureau chargé de s'occuper de ce problème. Puis elles ont désigné un «Coordonnateur des secours en cas de catastrophe» en la personne de M. F. Berkol, secrétaire général adjoint de l'ONU. Or, l'intéressé habitant justement la commune du Grand-Saconnex, il a eu vent de l'exposition PC — preuve que l'information était bien faite — et a manifesté le désir d'assister à l'inauguration. C'est ainsi qu'en ce vendredi 4 mai, M. F. Berkol a été reçu à l'entrée du poste de commandement par M. Milan Bodi, secrétaire général de l'OIPC, avec qui s'est établie une fructueuse collaboration, par les autorités communales et par le président de l'AGPC, et en présence de nombreuses personnalités. Il nous a été donné de recueillir personnellement les impressions de l'intéressé qui nous a dit combien il avait été frappé par cette sorte de «révélation» de la protection civile suisse. Venant du «grand patron» de l'ONU dans le domaine du secours en cas de catastrophe — qui était accompagné de son proche collaborateur, M. P. Stanissis, chargé des opérations de secours — cette déclaration constitue une référence de premier ordre. Dont nous reparlerons plus à fond! (J. C.)

Assemblée de printemps de l'Association vaudoise des chefs locaux

Sous la présidence de Jean Ganivet, l'Association vaudoise des chefs locaux (quelque 60 membres) fait preuve d'une belle activité, et elle cultive l'amitié, puisque — à l'occasion de son assemblée de printemps, tenue à Nyon — elle a bien voulu associer à ses travaux le président de la CRI, et le président de l'Association genevoise des chefs locaux, M. Daniel Odier. Au cours de la réunion, diverses questions ont été évoquées, le comité a été réélu, puis les participants ont écouté avec attention un exposé fait par M. A. Bieler intitulé: «Initiation à la lecture des plans». De nombreuses interventions ont suivi cet exposé, touchant tout naturellement la construction des abris et installations PC. Sujet très intéressant qui a mis à la portée des chefs locaux des notions qu'ils ne connaissent pas forcément.

Le repas en commun fut servi dans la PC communal, remarquablement aménagé, et dont le chef local, M. R. Bailly, fit les honneurs avec une grande compétence. Il releva combien il serait souhaitable qu'une collaboration étroite s'établisse avec la PC genevoise étant donné que la... «frontière» entre Nyon et Genève ne devrait pas exister au point de vue protection civile.

Puis, M. le Municipal Glasson, professeur à l'Université de Genève — en souhaitant la bienvenue au nom de la ville de Nyon —, nous signala combien il porte intérêt à la protection civile et aussi à la médecine de catastrophe qui va bientôt être introduite à la faculté de médecine de Genève. Le président des chefs locaux genevois rompit une lance en faveur d'une collaboration étroite entre les chefs locaux romands, fortement appuyé par M. Benjamin Hennard, chef cantonal vaudois. Quant au président de la CRI, il montra ce que représentait cette commission sur le plan de l'information et sollicita la collaboration des chefs locaux vaudois. Membre d'honneur, R. Parisod et G. Cuendet, secrétaire, eurent aussi l'occasion de s'exprimer, et c'est dans une réelle euphorie que se termina cette réunion.

La TV aussi dans le canton de Vaud

Dans le cadre de l'émission «Un jour, une heure», le chef cantonal vaudois, M. B. Hennard, a exposé par le truchement de la TV romande divers problèmes touchant à la protection civile: les subventions, l'évolution de la PC, l'instruction, les constructions, l'acceptation de la PC dans la population etc. Excellente information.

Séance de la CRI

La dernière réunion fut tenue à Môtiers, en présence de M. Schläppy, conseiller d'Etat neuchâtelois, et nous y reviendrons en détail tant d'importantes questions furent débattues, tendant la plupart à ce que la CRI trouve sa place chaque fois qu'il est question d'information sur le plan fédéral.

J. Chevalier, président

Union suisse pour la Protection des civils

Assemblée des délégués 1973

L'AD/USPC aura lieu le samedi 20 octobre, à l'Université de Fribourg. Son organisation sera assurée par l'association fribourgeoise de Protection civile. Nous prions les membres du Comité central et des sections de l'USPC de réserver cette date.

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarztorstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an. **Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.**
Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 15.— (Suisse); Etranger Fr. 20.—; le numéro Fr. 1.50. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.